



## VILLE DE HOENHEIM

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du **9 avril 2018**

sous la présidence de **Monsieur le Maire Vincent DEBES**

Conseillers élus :	Conseillers en fonction :	Conseillers présents :	Conseillers absents
33	32	25	7

Présents : 25

M. le Maire Vincent DEBES, M. Jean-Claude HEITMANN, Mme Gaby WURTZ, M. Claude HOKES, Mme Michèle STEIBLE, M. Claude FABRE, Mme Chantal TRENEY, M. Jean LUTZ, Mme Véronique ARTH, M. Stéphane BOURHIS, M. Patrick DAEFFLER, M. Vincent DARROMAN, Mme Isabelle EYER, Mme Martine FLORENT, Mme Evelyne FLORIS, M. Stéphane GAYET, Mme Valérie MARTZ, Mme Christiane MECKLER, M. Francis MINDER, M. Dominique PIGNATELLI, M. Alain ROBUCHON, Mme Raymonde STEINER, M. Yusuf TÜRK, M. Cédric VALENTIN, Mme Andrée ZEDER.

Absents excusés : 6

M. Cyril BENABDALLAH, conseiller municipal, donne procuration à Madame Martine FLORENT  
M. Christian GRINGER, conseiller municipal, donne procuration à Madame Chantal TRENEY  
Mme Virginie GRUSZKA, conseillère municipale, donne procuration à Monsieur J-C. HEITMANN  
M. Jean-Marie HAMERT, conseiller municipal, donne procuration à Madame Gaby WURTZ  
Mme Hakima KHIF, conseillère municipale, donne procuration à Monsieur C. FABRE  
M. Grégory ZEBINA, conseiller municipal, donne procuration à Monsieur le Maire Vincent DEBES

Absent non excusé : 1

M. Nicola POMILIO,

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane GAYET

### 28 EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Objet : **RESOLUTION DE LA VILLE DE HOENHEIM DE RENONCER A ACCUEILLIR DES CIRQUES DETENANT DES ANIMAUX SAUVAGES**

Monsieur le Maire expose.

« Réunie le 19 février dernier, notre assemblée s'est prononcée à l'unanimité en faveur du renoncement de notre ville à accueillir des cirques détenant des animaux sauvages.

Cette position, adoptée par plus d'une cinquantaine de communes, a suscité une vive tension au sein de la fédération des cirques, au point que le fondement de cette décision a fait l'objet de recours auprès des tribunaux administratifs compétents.

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/04/2018

Application agréée E-legalite.com

Objet : **RESOLUTION DE LA VILLE DE HOENHEIM DE RENONCER A ACCUEILLIR DES CIRQUES DETENANT DES ANIMAUX SAUVAGES**

Considérant qu'il n'est pas dans les intentions de notre collectivité de contribuer à l'exacerbation de ces tensions et eu égard à la récente jurisprudence qui a annulé des décisions de renoncement à l'accueil des cirques détenant des animaux sauvages au motif que ces dernières n'étaient pas justifiées par un réel trouble ou un risque avéré de trouble à l'ordre public et que l'atteinte aux libertés n'était pas proportionnée à la menace évoquée, je vous propose de ne pas entrainer notre collectivité dans une bataille juridique incertaine et assurément couteuse et donc de retirer la délibération du 19 février 2018 approuvant ladite motion.

Ce faisant, notre collectivité réaffirme néanmoins son soutien à la cause animale et exercera à ce titre la plus grande vigilance quant au traitement fait aux animaux.

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

**DECIDE**

de retirer la délibération du 19 février 2018 relative à la résolution de la Ville de Hoenheim de renoncer à accueillir des cirques détenant des animaux sauvages.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

(dont 6 procurations C. BENABDALLAH, C. GRINGER, J-M. HAMERT, V. GRUSZKA, H. KHIF et G. ZEBINA)

Pour extrait conforme au registre des délibérations, certifié

Fait à HOENHEIM, le 10 avril 2018

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception en  
Préfecture le 10/04/18.. et de la  
publication/notification le 12/04/18

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

Le 10/04/2018

Application agréée E.legalite.com